

Le DÉVELOPPEMENT RURAL par le TRAVAIL DÉCENT

POUR LA CROISSANCE, L'EMPLOI PRODUCTIF, LE REVENU, DE BONNES CONDITIONS DE TRAVAIL, L'ÉGALITÉ DES CHANCES, LES DROITS, UNE VOIX, LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, LA RÉSILIENCE AUX CRISES, LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE



Bureau International du Travail

Thèmes

Notes d'orientation rurale

Renforcer l'inspection du travail en milieu rural pour des emplois productifs et de qualité

Seulement une petite partie des entreprises agricoles et d'autres types en zone rurale dans le monde sont légalement couvertes par l'inspection du travail et, dans de nombreux pays, les entreprises rurales reçoivent rarement des visites des services de l'inspection car ceux-ci manquent de ressources humaines et financières. Un défi clé consiste à créer des services d'inspection modernes et efficaces pour que les travailleurs ruraux jouissent d'une protection égale à celle des travailleurs urbains.



© ILO J.M. Derrien

Faits et chiffres

- En 2009, on dénombrait jusqu'à 1,068 milliards de travailleurs dans l'agriculture, la foresterie, la pêche et la chasse, ce qui représente 35 pour cent de la main-d'œuvre mondiale,¹ et encore plus travaillaient dans la transformation et les services ruraux.
- Plus de 50 pour cent des femmes en milieu rural sont des agricultrices ou des travailleuses agricoles rémunérées, ou une combinaison des deux.²
- Environ 75 pour cent des pauvres du monde vivent et travaillent en zone rurale.
- La main-d'œuvre rurale est l'une des plus pauvres, des plus vulnérables et des plus susceptibles d'être exploitée.
- Plusieurs millions de travailleurs ruraux sont pris au piège d'emplois faiblement rémunérés dans des secteurs tels que l'agriculture, la foresterie, la pêche, l'activité minière à petite échelle, l'agroalimentaire et les services.
- L'agriculture emploie environ 60 pour cent des enfants travailleurs, soit 131 millions d'enfants de moins de 18 ans.³
- L'agriculture, la foresterie, la pêche et l'activité minière à petite échelle sont parmi les secteurs les plus dangereux en termes d'accidents mortels, blessures et problèmes de santé dus au travail. Au moins 170 000 travailleurs agricoles meurent chaque année. Les travailleurs agricoles courent deux fois plus le risque de mourir au travail que ceux d'autres secteurs.⁴
- Les syndicats qui représentent les travailleurs ruraux salariés et les organisations de producteurs agricoles représentant les petits exploitants sont en général faibles, fragmentaires et pauvres en ressources.

Pourquoi il faut agir

- Une inspection du travail efficace est essentielle au progrès social et économique, ainsi que pour le développement durable, car elle garantit un bon climat des affaires, la productivité, la croissance économique et une protection complète des travailleurs, conformément aux normes du travail décent.
- Les déficits de travail décent en zone rurale sont nombreux et concernent, entre autres : les contrats d'embauche, les conditions d'emploi des femmes et des jeunes, le repos hebdomadaire et les congés, les heures de travail, les salaires, la sécurité et la santé au travail, le travail non-déclaré, les travailleurs migrants, les travailleurs indigènes/tribaux, le travail forcé, le travail des enfants, les travailleurs vivant avec le VIH/sida, la création d'emplois/l'emploi des jeunes, l'égalité des chances et de traitement pour les hommes et les femmes, la protection de la maternité, la sécurité sociale, le logement et les conditions de vie, le transport au travail, le recours à des intermédiaires du travail, la liberté d'association et le droit à la négociation collective.
- Les plus grandes entreprises augmentent la sous-traitance de leur production auprès de plus petites entreprises, ce qui nécessite une inspection du travail le long des chaînes de valeur de plus en plus complexes.
- Les entreprises rurales agricoles et non agricoles ont de plus en plus recours à une main-d'œuvre occasionnelle et saisonnière.
- Les travailleurs ruraux sont souvent hors du champ d'application des lois du travail nationales. Soit ils en sont explicitement exclus, totalement ou en partie, ou, lorsqu'ils sont couverts par ces lois, ils en sont exclus dans la pratique du fait de leur statut de travail (ex: travailleurs indépendants, petits exploitants, travailleurs occasionnels ou saisonniers). En outre, s'ils font partie des groupes vulnérables (ex: travailleurs migrants, peuples indigènes,

castes inférieures), il devient difficile de les atteindre et ils sont d'autant plus exposés aux abus.

- L'inspection du travail en zone rurale est soit inexistante soit limitée. Dans beaucoup de pays, les services d'inspection du travail :
 - ♦ Manquent souvent d'effectifs et sont sous-équipés, et les inspecteurs sont sous-formés et sous-payés
 - ♦ Disposent de budgets insuffisants pour le transport et les déplacements, et de moyens de communications et de suivi inadéquats, ce qui entrave leur capacité à procéder à des inspections et à prendre des mesures de suivi
 - ♦ Manquent de ressources, ce qui pèse fortement sur le professionnalisme, l'indépendance et l'impartialité des inspecteurs.⁵
- Les services d'inspection du travail doivent couvrir de nouvelles questions, comme le travail non-déclaré, le travail des migrants, le travail forcé, le travail des enfants et les intermédiaires du travail, très répandus en zone rurale.

Orientations pour l'action

- Mettre en place des systèmes d'inspection du travail qui fonctionnent bien, à la lumière des Conventions de l'OIT sur l'inspection du travail :
 - ♦ La Convention de l'OIT sur l'inspection du travail dans l'industrie et le commerce 1947 (No. 81), qui pose le cadre de l'inspection du travail en milieu rural et urbain (141 ratifications)
 - ♦ La Convention de l'OIT sur l'inspection du travail dans l'agriculture, 1969 (No. 129), qui crée le cadre juridique pour l'élargissement de l'inspection du travail aux travailleurs agricoles (50 ratifications)
- Faire en sorte que les gouvernements élaborent et mettent en œuvre des plans et programmes pour la création de systèmes d'inspection du travail qui couvrent tous les employeurs et travailleurs ruraux.
- Encourager et soutenir le service national d'inspection du travail, qui, en sa qualité d'organe statutaire, doit prendre l'initiative :
 - ♦ D'élaborer des plans et propositions pour l'inspection rurale qui couvrent les employeurs et les travailleurs des industries, du commerce, de l'agriculture, de la pêche et de la foresterie en zone rurale (y compris les travailleurs



© ILO/Marcel Crozet

Encadré 1

Qu'est-ce que l'inspection du travail ?

L'inspection du travail est une fonction publique organisée par l'État. En tant que telle :

- L'inspection du travail est « l'organe compétent » du gouvernement chargé d'organiser et de gérer les services d'inspection du travail.
- Les inspecteurs du travail sont des fonctionnaires qualifiés et professionnels. Ils visitent les « lieux et sites de travail » pour vérifier la conformité avec les lois ou normes nationales du travail, dont les réglementations en matière d'emploi, de sécurité et de santé.
- L'OIT a créé le cadre international de l'inspection du travail avec ses conventions sur l'inspection du travail dans l'industrie et le commerce de 1947 (N° 81) et sur l'inspection du travail dans l'agriculture de 1969 (N° 129).

Les inspecteurs du travail :

- Fournissent des conseils et informations techniques et juridiques aux employeurs et aux travailleurs sur la conformité.
- Émettent des avis conformes à la loi aux employeurs afin de garantir la conformité.
- Prennent des mesures juridiques plus sérieuses, telles que les poursuites, lorsque la loi est ignorée à plusieurs reprises, que les améliorations nécessaires ne sont pas apportées, ou en cas d'absence ou d'insuffisance d'enquêtes après un accident ou une maladie due au travail.
- Vérifient que les sous-traitants de main-d'œuvre appliquent les lois du travail.

L'inspection du travail moderne vise à :

- Changer la perception traditionnelle de l'inspection du travail, afin qu'elle ne soit plus vue seulement dans son rôle de « contrôleur » de la mise en application, mais aussi dans celui de « conseiller », fournissant un éventail de services à l'industrie, au commerce et à l'agriculture.
- Montrer quels avantages une inspection du travail efficace peut offrir à la communauté, comme stimulant la création d'emplois et l'emploi des jeunes, et protégeant de la santé publique et environnementale, par exemple, par le contrôle de l'utilisation de substances toxiques telles que les pesticides.
- Fournir des services d'inspection du travail intégrés, dans l'idéal, une inspection du travail unique composée de sections et de services professionnels spécifiques.

de l'économie informelle), et qui indiquent en particulier les ressources humaines, techniques, financières et en formation requises, ainsi que les échéances

- ♦ D'obtenir des engagements politiques et l'appui des ministères et départements publics pertinents, des parlementaires, des organisations d'employeurs et de travailleurs et d'autres parties prenantes
- Renforcer le travail des services d'inspection du travail auprès des employeurs et travailleurs ruraux, en particulier :
 - ♦ S'assurer de la participation de représentants des Ministères de l'Agriculture, des organisations d'employeurs et des syndicats dans les organes

consultatifs nationaux sur la sécurité et la santé au travail (SST)

- ◆ Renforcer les liens entre les inspecteurs du travail et les directions et les comités de travailleurs des établissements en matière de SST. Ceci fait déjà partie des politiques des systèmes d'inspection ou des dispositions juridiques de ces pays : l'Afrique du Sud, l'Angola, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, le Kenya, la Lituanie, le Royaume-Uni, la Suède, et la Tanzanie
- ◆ Renforcer les liens entre les inspecteurs du travail et les représentants des travailleurs en matière de SST, légalement nommés et habilités. Ceci est déjà prévu dans les politiques et dispositions juridiques de l'inspection de : l'Afrique du Sud, l'Angola, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, la Nouvelle-Zélande, l'Ouganda, le Royaume-Uni, la Suède, la Tanzanie
- Encourager et aider les inspections du travail à créer de nouvelles alliances qui leur permettent d'étendre leur couverture en dépit du manque de ressources ; par exemple avec les médias, les conseillers et réseaux de vulgarisation des connaissances agricoles, les organisations de producteurs agricoles, les entreprises coopératives agricoles rurales, les multinationales, les plans volontaires d'audit et de certification, les régimes d'assurance accident, les groupes confessionnels, les écoles, les universités et les professeurs, les ONG, les organisations écologiques, les organisations des droits de l'homme, les organisations d'économie sociale et les réseaux d'information/technologies informatiques.

Encadré 2

Bonnes pratiques en matière d'inspection du travail en zone rurale

- L'inspection du travail du Brésil :
 - ◆ Favorise la création de « consortiums ruraux d'employeurs ». Un consortium aide les employeurs des petites et moyennes entreprises à réduire légalement les coûts de recrutement en partageant les frais des procédures administratives et des paiements obligatoires, comme l'assurance santé. En 2008, 150 consortiums ruraux couvraient 100 000 travailleurs.⁶
 - ◆ Aide les jeunes travailleurs (de 14 à 24 ans) à trouver des apprentissages : 28 510 ont été placés pour la seule période de janvier à juin 2007.⁷
 - ◆ A créé une « Unité d'inspection spéciale mobile » pionnière composée d'inspecteurs du travail et d'officiers de la police fédérale, dont le rôle est de s'attaquer au travail forcé/esclavage, surtout dans l'agriculture et l'élevage de bétail.⁸
- En 2008, l'inspection du travail de la Bulgarie et Gangmasters Licensing Authority [autorité octroyant des licences aux recruteurs de main-d'œuvre] du Royaume-Uni ont signé un accord de coopération sur l'inspection et la réglementation des sous-traitants de main-d'œuvre qui fournissent au Royaume-Uni des travailleurs agricoles saisonniers bulgares.
- Dans la lutte contre le travail des enfants, surtout en zone rurale, les inspecteurs du travail de la République



© ILO/Marcel Crozet

Le rôle de l'OIT

- Promouvoir la ratification et la mise en œuvre des Conventions No. 81 et No. 129 de l'OIT, en tenant compte des commentaires des organes de supervision de l'OIT quant à leur application.¹³

dominicaine ont réduit la part globale des enfants dans la population active des deux-tiers. Elle est passée de 18 à 5,8 pour cent, réduisant le nombre de travailleurs juvéniles de 436 000 en l'an 2000 à 155 000 en moins de 10 ans.⁹

- Dans le district rural de Nyeri au Kenya, les départements locaux de la santé et la sécurité au travail (SST) ont mis en place un « système dual » d'inspection du travail. Le département de la foresterie, les employés des scieries, les syndicats représentant les travailleurs forestiers et les transporteurs qui déposent le matériel d'abattage aux scieries ont collaboré à l'intégration de bonnes pratiques de SST dans la foresterie de petite et moyenne échelle.¹⁰
- Les inspecteurs du travail au Cambodge, au Guatemala, au Honduras, au Kenya, à l'île Maurice, au Nigéria et en Uruguay ont des pouvoirs étendus pour inspecter les conditions de logement et de vie des travailleurs agricoles.¹¹
- Dans un certain nombre de pays européens, où des migrants sans-papiers font une grande partie du travail non-déclaré, les gouvernements organisent des campagnes de régularisation qui encouragent les travailleurs et les employeurs à déclarer leurs relations de travail sans risque de sanctions. Lors d'une de ces campagnes, en 2005, les inspecteurs du travail en Espagne ont aidé plus d'un demi-million de travailleurs étrangers à accéder au système de sécurité sociale.¹²

Le DÉVELOPPEMENT RURAL par le TRAVAIL DÉCENT

POUR LA CROISSANCE, L'EMPLOI PRODUCTIF, LE REVENU, DE BONNES CONDITIONS DE TRAVAIL, L'ÉGALITÉ DES CHANCES, LES DROITS, UNE VOIX, LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, LA RÉSILIENCE AUX CRISES, LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE



© ILO/Marcel Crozet

- Fournir un appui technique et un appui aux politiques, y compris une formation, aux gouvernements et aux corps d'inspection du travail pour les aider à mettre en place et, le cas échéant, à étendre leurs systèmes d'inspection du travail aux activités agricoles et aux entreprises rurales industrielles et commerciales.
- Relier les normes du travail pertinentes et l'inspection du travail aux programmes/projets du BIT concernant les petites et moyennes entreprises, l'économie informelle, le travail à domicile et les services domestiques, entre autres.
- Travailler avec des organisations de travailleurs ruraux indépendants et salariés, et les fédérations nationales

sectorielles d'employeurs et de syndicats, afin d'élargir et de renforcer les services d'inspection du travail rural.

- Établir des liens avec des agences et organisations agricoles internationales, et entre les ministères nationaux du Travail et de l'Agriculture, afin de s'assurer qu'ils appuient l'amélioration de la portée et de la qualité des services d'inspection du travail en milieu rural.
- Aider les inspections du travail à établir et entretenir de nouvelles alliances en zone rurale.

¹ BIT: *Les tendances de l'emploi dans le monde 2010*, Tableau A 11 (Genève: 2010)

² ONU: *Objectifs du Millénaire pour le développement, Rapport 2009* (New York: 2009)

³ BIT: *Tackling Hazardous Child Labour in Agriculture Guidance on Policy and Practice* (Genève: 2006)

⁴ BIT: *Agriculture: A Hazardous Work* (Genève: 2009)

⁵ BIT: *Stratégies et pratique pour l'inspection du travail, Conseil d'administration* (Genève: novembre 2006)

⁶ Pires, R.: "Promoting Sustainable Compliance Style of Labour Inspection and Compliance Outcomes in Brazil", dans *International Labour Review Vol. 147*, Nos 2-3 (2008)

⁷ Moure, L.: "Labour Inspection-the Brazilian Experience"; in *The Global Challenges of Labour Inspection*, Labour Education 2005/3-4 No. 140/141 (BIT, Genève: 2005)

⁸ BIT: *Good Practices in Brazilian Labour Inspection: The Eradication of Labour Analogous to Slavery* (Brasilia: 2010)

⁹ Schrank, A.: *A Developmental Island in a Predatory Sea: The Ministry of Labour in the Dominican Republic* (Université du Nouveau Mexique: 2010)

¹⁰ Nyambari, S. T.: *Improving Labour Legislation, Labour Administration and Labour Inspection* (BIT, Genève: 2007)

¹¹ BIT: *Promotion de l'emploi rural pour réduire la pauvreté, Rapport IV, Conférence internationale du Travail* (Genève: juin 2008)

¹² BIT: *L'inspection du travail en Europe: travail non déclaré, migration et traite des êtres humains, document de travail* (Genève: 2010)

¹³ Pour plus d'informations, consulter le site de l'BIT sur les normes du travail: <http://www.ilo.org/global/standards/lang--en/index.htm>

Liens

- BIT: Programme d'administration et d'inspection du travail <http://www.ilo.org/labadmin/lang--en/index.htm>
- BIT: Département des normes internationales du travail <http://www.ilo.org/global/standards/lang-en/index.htm>
- BIT: Département santé et sécurité au travail et environnement <http://ilo-mirror.library.cornell.edu/public/english/protection/safework/labinsp/index.htm>
- BIT: Département des activités sectorielles: <http://www.ilo.org/public/english/dialogue/sector/index.htm>
- Centre international de formation de l'OIT à Turin, Italie, pour les cours de formation sur l'inspection du travail <http://www.itcilo.org>

Outils

- BIT: *Guide des ressources sur l'inspection du travail* (Genève: dernière mise à jour en 2011) <http://www.ilo.org/public/english/support/lib/resource/subject/labourinsp.htm>
- BIT: *Curriculum on Building Modern and Effective Labour Inspection Systems* (Genève: 2011) En particulier, "Managing Labour Inspection in Rural Areas" (Module 14); et "Field Labour Inspection in Rural Areas" (Module 15)

Autres ressources

- BIT: *Enquête générale sur l'inspection du travail* (Genève: 2006)
- BIT: *Stratégies et pratique pour l'inspection du travail, Rapport, Conseil d'administration* (Genève: novembre 2006)
- BIT: *Rapport de la Commission d'experts sur l'application des conventions et recommandations*, Conférence internationale du travail, (Genève: mai-juin 2006)
- BIT: *Administration du travail et inspection du travail: défis et tendances pour l'avenir*, Rapport, Conseil d'administration (Genève: juin 2010)
- BIT: *Administration du travail et inspection du travail, Rapport V*, Conférence internationale du travail (Genève: juin 2011)

Contact :

Programme d'administration et d'inspection du travail :
labadmin@ilo.org

Auteur: Peter Hurst